

Compte rendu – Session de travail du mardi 4 juillet 2023

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 4 juillet 2023 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Sont absents les membres suivants : M. Jean Lamarche et Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 20 juin 2023

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 20 juin 2023.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 9, 10, 17, 28, 35, 55, 56 et 57, 68, 81, 83, 85, 106, 111 et 115 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 9, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si la gestion des actifs de la Ville s'accompagne d'un plan de vente d'actifs. M. François Vaillancourt répond que c'est le cas et que M. Éric Angers pourrait faire une présentation à ce sujet. Il rappelle que Trois-Rivières est une ville fusionnée et que, par conséquent, elle a un parc immobilier plus grand que d'autres villes.

Au point 10, Mme Geneviève Auclair demande quelles sont les répercussions de la nouvelle loi. M. Dominic Thibeault explique qu'il s'agit de restrictions de construction en raison d'un niveau sonore élevé et qu'une demande est présentée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'ajouter les secteurs énumérés dans la résolution aux exclusions qui figurent déjà au schéma.

Au point 17, M. Pierre Montreuil rappelle que le comité de travail s'est rencontré à plusieurs reprises et a fait une proposition faisant passer le salaire des élues et des élus de 38 493 \$ à 54 445 \$ à compter du 1^{er} juillet 2023. Cette augmentation est en fait un rattrape salarial qui permettra d'attirer la relève aux élections de 2025 (tâches et disponibilité). M. Montreuil précise que cette augmentation touche uniquement les quatorze conseillères et conseillers municipaux et que l'allocation de dépenses reste la même. Mme Pascale Alberne-Lahaie indique que le projet de règlement ne fait pas mention d'allocation de présidence et d'allocation de départ et qu'elle aurait souhaité avoir une dernière réunion du comité de travail avant d'être placée devant le fait accompli. Elle demande également s'il est possible d'ajouter des conditions à la hausse de salaire, par exemple un nombre déterminé d'heures de formation continue, pour signifier qu'il y a une progression dans le rôle de l'élue ou de l' élu. M. Montreuil répond que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) impose déjà des formations aux élues et aux élus et que la question de l'allocation de départ sera étudiée par la Direction des finances. M^e Yolaine Tremblay ajoute qu'il est impossible d'ajouter des conditions relatives à de la formation puisque la loi ne le permet pas. Mme Alberne-Lahaie demande alors s'il est possible d'inscrire ces conditions dans le code d'éthique. M^e Tremblay répond que c'est possible, mais que les élues et les élus ont accès en tout temps aux formations de l'UMQ. M^e François Bélisle croit que le salaire proposé est plus élevé que ce qui avait déjà été discuté. M. Montreuil répond que le barème pour le salaire des élues et des élus est de 30 % à 40 % du salaire du maire. En raison du rattrapage, le salaire proposé est 35 % du salaire du maire. M^e Bélisle demande ensuite s'il y a un plan de communication pour expliquer l'augmentation de salaire à la population et si le règlement doit être voté à l'unanimité pour être adopté. M^e Tremblay explique que les deux tiers des élues et des élus doivent être en faveur du règlement ainsi que le maire pour l'adoption du règlement. M. Daniel Cournoyer précise que le maire a l'intention d'obtenir un vote unanime pour aller de l'avant avec l'augmentation de salaire. M. Pierre-Luc Fortin lit le point 4 du projet de règlement et demande quand prendra fin la rémunération additionnelle du maire suppléant. M. Cournoyer répond qu'elle prendra fin le 5 juillet 2023. M. Dany Carpentier souhaite que cette augmentation de salaire amène une mise à jour du rôle de l'élue ou de l' élu qui doit faire le pont entre la population et l'institution, une mise à jour de la manière de faire. Mme Geneviève Auclair souhaite que M. Lamarche fasse comme M. François Legault et défende cette augmentation de salaire. De plus, elle affirme ne pas être à l'aise avec la notion d'unanimité. Mme Maryse Bellemare répond que M. Lamarche a dit que si le vote est unanime, il défendra haut et fort l'augmentation de salaire.

Au point 28, Mme Pascale Alberne-Lahaie pose de nombreuses questions sur l'amortissement des coûts par rapport aux terrains vendus, la zone totale visée par le projet de développement, le nombre total d'hectares du projet, la zone totale visée par la couleur pêche sur la carte, la zone totale de milieux humides dans l'ensemble de l'œuvre, les autres coûts à prévoir, le nombre d'hectares de milieux humides détruits, l'eau drainée par les travaux et la petite tourbière de la phase 1. MM. Dominic Thibeault et François Vaillancourt et M^e Yolaine Tremblay répondent à l'ensemble des questions. Mme Geneviève Auclair demande plus d'informations sur la résolution de Mme Alberne-Lahaie concernant un référendum. Cette dernière répond qu'il s'agit d'une proposition accessoire visant le retrait du point jusqu'à la tenue d'un référendum consultatif afin d'avoir plus de temps pour s'informer, un ultime effort pour consulter la population. Mme Auclair demande quels sont les coûts et la mécanique pour la tenue d'un référendum. M. Vaillancourt répond que de rapides vérifications ont été effectuées en matinée et qu'un référendum consultatif est, conformément au paragraphe 517 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la même chose qu'une élection générale et que les coûts sont d'au moins un million \$. Mme Alberne-Lahaie réplique que lorsqu'on ne consulte pas la population en amont, ça coûte cher.

Au point 35, M. Dany Carpentier demande si la subvention pour le permis de construction sera une compensation. Il ajoute que le terrain a coûté 450 000 \$ à la Ville et que la réponse du conseil municipal est légitime, c'est-à-dire que la Ville a déjà fait une contribution d'un demi-million \$. M. Daniel Cournoyer explique que les grandes universités cognent aux portes de l'UQTR en raison de la Vallée de la transition énergétique et que la subvention peut être vue comme une collaboration avec un partenaire d'exception et une façon d'alléger la part de l'université dans ce dossier. M. Luc Tremblay affirme que deux votes indicatifs ont déjà été tenus sur la question et que tous les membres du conseil, sauf un, étaient contre la subvention. Il demande pourquoi ramener le sujet encore une fois. Il demande également quelle serait la réponse de la Ville si la même demande était faite par un entrepreneur privé. M. Cournoyer répond qu'il s'agit ici d'une demande provenant d'une institution. M. Tremblay rétorque que la Ville a donné le terrain et l'a décontaminé, ce qui est très généreux. M^e François Bélisle annonce qu'il demandera le vote sur ce point à la séance publique et recommande la prudence afin de ne pas créer de précédent.

Au point 55, M. Pierre-Luc Fortin souligne le travail du comité de toponymie qui a permis de donner deux toponymes féminins aux rues de ce développement, conformément à la Politique

sur la dénomination toponymique.

Aux points 56 et 57, M. Dany Carpentier demande si les subventions additionnelles sont liées à l'augmentation des coûts. M. Dominique Thibeault répond que les subventions sont conformes aux ententes signées avec la Société d'habitation du Québec en 2021.

Au point 68, M. Daniel Cournoyer demande si la Ville va vraiment injecter 50 000 \$ dans la chapelle et invite ses collègues à retirer le point et à aller voir la condition de cette chapelle. M. Dominic Thibeault précise qu'il s'agit d'un monument et non pas d'un bâtiment et qu'en matière de patrimoine, la beauté n'est pas un critère valable. Il faut plus s'attarder au fait que le monument s'ancre dans le passé. Il ajoute que si les travaux sont retardés, il sera trop tard pour sauver la chapelle et que les travaux sont une bonne décision pour l'avenir du monument. Il exhorte les membres du conseil à ne pas retirer le point de l'ordre du jour de la séance publique. M. Pierre-Luc Fortin ajoute qu'il ne reste presque rien du noyau villageois du Cap-de-la-Madeleine et que la chapelle permet de commémorer le secteur du Moulin et du Sanctuaire. M. Cournoyer annonce qu'il va se rallier à la majorité.

Au point 81, M. Dany Carpentier affirme que le coût est élevé pour les services de sécurité et qu'ils étaient moins chers auparavant. M. Daniel Cournoyer répond qu'il a fallu ajouter des agents de sécurité parce qu'il y a beaucoup de personnes itinérantes à la bibliothèque et qu'il faut surveiller l'autogare depuis l'incendie de 2021. M. Carpentier réplique qu'il manque l'aspect de la prévention et du vivre-ensemble et donne l'exemple de la Ville de Montréal qui a choisi d'investir dans des travailleurs sociaux sans attendre la collaboration du CIUSSS. Il souhaite des investissements pour une équipe trifluvienne en travail social et en vivre-ensemble. M. Jonathan Bradley indique qu'une subvention du CIUSSS a été versée pour l'embauche à temps plein d'une travailleuse ou d'un travailleur social qui travaillera en prévention en amont.

Au point 83, M. Richard W. Dober affirme être mal à l'aise de proposer cette dépense. M^e Annie Pagé précise que le contrat comprenait trois volets et que le point 83 concerne uniquement le troisième volet. M. Alain Lafontaine proposera la résolution.

Au point 85, M^e François Bélisle affirme que c'est une bonne nouvelle que la soumission reçue pour le terrain de baseball du parc Martin-Bergeron est moins chère que prévu. Il demande si la réfection est payée à même la subvention des Jeux du Québec. M^e Annie Pagé répond que la Ville a obtenu une subvention fédérale de 400 000 \$.

Au point 106, M. Dany Carpentier demande si l'aide supplémentaire versée sera affectée ou a déjà été affectée dans nos budgets. M^e Annie Pagé répond que la Ville est signataire de l'entente et qu'elle en prend acte.

Au point 111, M^e François Bélisle demande si la Ville va partager les coûts d'entretien usuels de la piscine et si la piscine Bel-Avenir fermera. M^e Annie Pagé répond que la piscine fermera, mais que l'entente permet de la garder ouverte jusqu'à la fin des travaux à la piscine du Cégep. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si la piscine reste ouverte à la demande de la Ville et à combien s'élevaient les coûts d'entretien pour la Ville avant. M^e Pagé répond que la piscine reste ouverte à la demande de la Ville et qu'elle posera la question sur les coûts d'entretien à M. Philippe Champagne.

Au point 115, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si la signature de cette entente signifie que Trois-Rivières aura son tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. M^e Annie Pagé répond que l'entente autorise la Direction de la police à donner des renseignements au CAVAC et qu'aucune confirmation n'est donnée concernant le tribunal spécialisé puisque ce n'est pas de juridiction municipale.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Points des élues et élus municipaux

Sujet	Aucun sujet n'est discuté.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	Aucun sujet n'est discuté.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Point de l'administration publique

Sujet

Cadre de référence de la gestion aquatique

M. Philippe Champagne informe les membres du conseil municipal que l'équipe de la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire (DCLVC) a travaillé en concertation avec le comité de mobilisation aquatique. La présentation devait avoir lieu en mai, mais la DCLVC a accepté la main tendue par le comité, et le temps nécessaire a été pris pour arrimer les visions. M. Champagne explique que la présentation sera divisée en deux volets : présentation du cadre de référence, de la vision et des besoins liés à l'offre aquatique à Trois-Rivières et présentation de la situation actuelle des investissements nécessaires en gestion des actifs et des projets à venir. Mme Mylène Leclerc présente le portrait actuel de l'offre aquatique (jeux d'eau, piscines extérieures ouvertes et fermées, piscines intérieures) ainsi que des réalités dont il faut tenir compte, notamment des villes défusionnées et les services de proximité, l'entretien déficient, les capacités budgétaires et la révision du niveau de service, la naissance de groupes mobilisés et le mode de gestion concerté. Elle présente ensuite l'historique et la mise en contexte des réflexions en lien avec l'offre aquatique depuis la fermeture de la piscine de l'UQTR en 2018. Elle ajoute que la Ville a été à l'écoute des utilisatrices et des utilisateurs en lançant un appel de mémoires en mai 2021, en concertant le milieu en 2022 et en 2023 et en effectuant deux sondages (sondage hybride en mai 2021 et sondage à la piscine de l'Expo à l'été 2022). M. Champagne annonce qu'un sondage a aussi été effectué en 2023, préparé conjointement avec le comité de mobilisation aquatique et M. Frédéric Laurin, auprès de plus de vingt organismes représentatifs des différents besoins aux niveaux communautaire, sportif, santé, social et éducatif. Il présente ensuite les faits saillants de ce sondage, les priorités d'investissements et un tableau comparatif de la situation actuelle et la projection « si ajout d'un bassin multifonctionnel ». M. Laurin revient sur les faits saillants du sondage et les besoins des utilisatrices et des utilisateurs. Mme Leclerc présente ensuite un diagnostic de l'état actuel de la situation : portrait général, évolution de la fréquentation des piscines extérieures et évaluation comparative de l'offre aquatique globale. Elle explique le cadre de référence de l'offre aquatique à Trois-Rivières et les vocations des différentes installations : piscines extérieures, jeux d'eau, rivière Saint-Maurice/plage de l'île Saint-Quentin et piscines intérieures. Mme Leclerc explique de plus les critères utilisés pour déterminer les pôles aquatiques (évolution de la fréquentation, localisation du bassin, pourcentage de piscines privées, indice de vétusté des piscines et autres projets permettant une bonification du service aquatique). M. Champagne énonce les quatre projets (réfection et nouveau bassin) et, pour chacun d'eux, les besoins recherchés.

Mme Anne-Marie Poitras présente quant à elle le portrait des piscines actuelles (indice de vétusté, portrait des piscines extérieures et de leurs bâtiments). Elle décrit les trois projets de réfection (piscine et pavillon de l'île Saint-Quentin, réfection de la piscine du Cégep de Trois-Rivières et réfection et réaménagement de la piscine de l'Expo) et le projet de centre aquatique intérieur du parc Martin-Bergeron qui comprendrait deux bassins. Elle présente ensuite un tableau résumé des dépenses, un tableau résumé des fonds disponibles et un tableau comparatif des dépenses par rapport aux fonds disponibles. M. Champagne explique le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives et les prochaines étapes. Il laisse ensuite la parole aux membres du comité de mobilisation aquatique.

M^e François Bélisle demande si la future piscine intérieure du parc Martin-Bergeron sera construite en 2030. M. Champagne répond qu'il ne peut se prononcer, mais que le projet devra attendre la fin des Jeux du Québec. M^e Bélisle demande l'avis des membres du comité de mobilisation sur la nouvelle piscine de l'Expo (investissement par rapport à durée annuelle d'utilisation et grandeur de la piscine). Mme Daliane Guimond répond que ce sont les élues et les élus qui devront prendre une décision par rapport aux priorités et que le comité s'est attardé uniquement au dossier des piscines intérieures. Mme Geneviève Auclair demande si les données sur les nouveaux projets d'habitation à venir ont été prises en compte. M. Champagne répond que c'est le cas. Mme Auclair demande ensuite si l'indice de vétusté des jeux d'eau est connu. Mme Poitras répond que la gestion des actifs ne s'est pas encore penchée sur les jeux d'eau. Mme Maryse Bellemare souligne que certaines piscines privées, par exemple dans les résidences pour personnes âgées, offrent des cours de natation et qu'il existe aussi un aquaparc privé et des piscines dans les différents campings de la Ville. M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'il y a un deuil à faire par rapport à l'attachement à la piscine de l'Expo et demande si un élément patrimonial sera conservé. Mme Anne-Laurence Dumont répond que la forme du bassin et le bateau sont conservés. M. Fortin demande s'il a été envisagé de faire une piscine mobile flottante sur la rivière Saint-Maurice. M. Champagne répond qu'il faut attendre la légifération de la vitesse sur la rivière avant d'envisager un plus grand accès à l'eau. Mme Pascale Alberne-Lahaie a quelques commentaires à formuler sur la présentation : dans le nombre de piscines privées, il manque, selon elle, le pourcentage de portes de logements locatifs à Trois-Rivières, dans la vocation des piscines extérieures, il faut tenir compte du transport en commun et du transport actif, il faut réfléchir à la gratuité des piscines extérieures pour les enfants et prévoir des zones d'ombre à l'île Saint-Quentin ainsi que des pataugeoires. M. Champagne répond qu'il y a une descente progressive de type plage dans une zone d'initiation à l'eau. Enfin, Mme Alberne-Lahaie se questionne sur la répartition des coûts et croit que le tableau ne contient pas de coûts pour les besoins prioritaires.

Autres sujets

M. Daniel Cournoyer propose, à la lumière des discussions sur le financement du permis de construction de l'UQTR, de retirer le point 35 de l'ordre du jour de la séance publique. Les membres du conseil sont d'accord avec la proposition.

M. Cournoyer informe ses collègues qu'un observateur du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sera présent à la séance du soir.

Décision : Retirer le point 35 de l'ordre du jour de la séance publique.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 4 juillet 2023.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Jonathan Bradley quitte la session de travail à 15 h 50 et est de retour à 15 h 58.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation PowerPoint « Cadre de référence de la gestion de l'offre aquatique et présentation des actifs ».